

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- **Le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- **La FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH**
Représentée par son président, Monsieur Jacques FONTAINE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 5 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Soutien aux frais d'étude – projet BBS (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 359 139 €.

Article 2 :

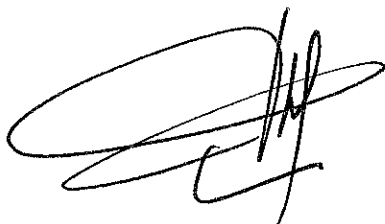
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 20 mai 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SQUASH



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

(Thierry MOSIMANN)

LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le - 30 JUL 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

9111 972 042

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	355 374 €	113 139 €	113 139 €	242 235 €
Action 1	243 083 €	78 500 €	78 500 €	164 583 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	230 583 €	70 000 €	70 000 €	160 583 €
Structuration fédérale	12 500 €	8 500 €	8 500 €	4 000 €
Action 2	112 291 €	34 639 €	34 639 €	77 652 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	112 291 €	34 639 €	34 639 €	77 652 €
Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.	75 074 €	15 000 €	15 000 €	60 074 €
Action 1	75 074 €	15 000 €	15 000 €	60 074 €
Structuration fédérale	75 074 €	15 000 €	15 000 €	60 074 €
"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Action 1	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes	128 155 €	97 000 €	97 000 €	31 155 €
Action 2	128 155 €	97 000 €	97 000 €	31 155 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	65 375 €	60 000 €	60 000 €	5 375 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	62 780 €	37 000 €	37 000 €	25 780 €
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines	261 996 €	197 000 €	195 000 €	66 996 €
Action 2	226 096 €	165 000 €	165 000 €	61 096 €
Aides personnalisées (AP)	135 090 €	85 000 €	85 000 €	50 090 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	91 006 €	80 000 €	80 000 €	11 006 €
Action 3	35 900 €	32 000 €	30 000 €	5 900 €
Accompagnement sanitaire préventif	22 200 €	19 000 €	17 000 €	5 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 700 €	13 000 €	13 000 €	700 €
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.	36 500 €	16 000 €	16 000 €	20 500 €
Action 4	36 500 €	16 000 €	16 000 €	20 500 €
Formations fédérales	22 000 €	9 000 €	9 000 €	13 000 €
Professionnalisation de l'activité	14 500 €	7 000 €	7 000 €	7 500 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
Action 1	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
Structuration fédérale	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
TOTAL	871 863 €	446 139 €	444 139 €	427 724 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

85 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

359 139 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61(indemnité des CTS)

34 639 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

324 500 €

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	355 374 €	113 139 €	113 139 €	242 235 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	243 083 €	78 500 €	78 500 €	164 583 €
Structuration fédérale	230 583 €	70 000 €	70 000 €	160 583 €
Action 2	112 291 €	34 639 €	34 639 €	77 652 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	112 291 €	34 639 €	34 639 €	77 652 €
Améliorer les outils du service fédéral aux licenciés. Faire évoluer la base de données fédérale pour la transformer en un outil interactif au bénéfice des pratiquants.				
Action 1	75 074 €	15 000 €	15 000 €	60 074 €
Structuration fédérale	75 074 €	15 000 €	15 000 €	60 074 €
"Un joueur = Une licence" Consolider la démarche de conventionnement avec les Clubs Affiliés				
Action 1	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Accéder aux podiums internationaux individuels et par équipes				
Action 2	128 155 €	97 000 €	97 000 €	31 155 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	128 155 €	97 000 €	97 000 €	31 155 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	65 375 €	60 000 €	60 000 €	5 375 €
Préparer la relève des collectifs des équipes de France masculines et féminines				
Action 2	62 780 €	37 000 €	37 000 €	25 780 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	62 780 €	37 000 €	37 000 €	25 780 €
Accompagnement sanitaire préventif				
Action 3	261 996 €	197 000 €	197 000 €	66 996 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	261 996 €	197 000 €	197 000 €	66 996 €
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.				
Action 4	226 096 €	165 000 €	165 000 €	61 096 €
Formations fédérales	226 096 €	165 000 €	165 000 €	61 096 €
Professionnalisation de l'activité	135 090 €	85 000 €	85 000 €	50 090 €
Action 1	91 006 €	80 000 €	80 000 €	11 006 €
Accompagnement sanitaire préventif	91 006 €	80 000 €	80 000 €	11 006 €
Action 2	35 900 €	32 000 €	30 000 €	5 900 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	35 900 €	32 000 €	30 000 €	5 900 €
Action 3	22 200 €	19 000 €	17 000 €	5 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	22 200 €	19 000 €	17 000 €	5 200 €
Action 4	13 700 €	13 000 €	13 000 €	700 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 700 €	13 000 €	13 000 €	700 €
Définir des compétences débouchant sur des diplômes adaptés pour soutenir l'animation, encadrer et entraîner au sein des clubs et associations.				
Action 4	36 500 €	16 000 €	16 000 €	20 500 €
Formations fédérales	36 500 €	16 000 €	16 000 €	20 500 €
Professionnalisation de l'activité	22 000 €	9 000 €	9 000 €	13 000 €
Action 1	14 500 €	7 000 €	7 000 €	7 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	14 500 €	7 000 €	7 000 €	7 500 €
Action 2	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
Accompagnement sanitaire préventif	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
Structuration fédérale	9 764 €	5 000 €	5 000 €	4 764 €
TOTAL	871 863 €	446 139 €	444 139 €	427 724 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

85 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

359 139 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

34 639 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

324 500 €